

Nourettes en verre pour réduire les perturbateurs endocriniens – CH Salonais

Sanitaire

Date de publication : 27 août 2025

Généralités

Objectif :

L'objectif principal est de répondre à l'article 77 de la loi AGEC qui met fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffage et de service en plastique, dans les services de pédiatrie, d'obstétrique et de maternité, les centres périnataux de proximité et ainsi limiter l'exposition des nouveaux-nés aux perturbateurs endocriniens.

Remplacement des nourettes plastiques 70ml par des biberons en verre 50ml à usage unique à la maternité du CH du Pays Salonais, afin de limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens

Etapes de mise en oeuvre

1. Sourcing auprès des fournisseurs.
2. Réunions pluridisciplinaire (Achats, Pédiatre, Cadre, Auxiliaire de puériculture et référents RSE).
3. Définition du besoin (qualité du contenant, quantité nécessaire, contraintes logistique).
4. Publication du marché et analyse des offres avec le groupe de travail.
5. Réunion de suivi du marché avec le groupe de travail et les fournisseurs.

Essaimage

Les principaux leviers

Une cellule de marché active.
Une sage femme coordinatrice aidante et motivée.

Les principaux freins

Le lobbying des fournisseurs.

Témoignages

> *Je trouve très vertueux de pouvoir répondre aux recommandations des 1000 premiers jours en réduisant le contact des nouveaux nés avec les perturbateurs endocriniens.*
>
> **Emmanuelle Dr JOSEPH, Présidente de la commission transition écologique**

> *L'utilisation de biberons en verre permet à l'équipe de la maternité de sensibiliser les jeunes parents aux risques liés à l'utilisation du plastique dans l'alimentation de leur bébé d'une part ; et de leur rappeler les recommandations en terme de recyclage des déchets d'autre part. Cette démarche répond pleinement au rôle d'éducateurs/promoteurs de la santé du personnel de périnatalité.*
>
> **Nathalie ALMA, Sage femme coordinnatrice**

Les ressources

L'établissement

Date de mise en œuvre : 2 septembre 2024

Durée du projet : 6 mois

Hôpital du pays Salonais 13300

Type de structure : Sanitaire / Public

Obligation réglementaire : Oui

Article 77 de la loi AGEC qui met fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffage et de service en plastique, dans les services de pédiatrie, d'obstétrique et de maternité, les centres périnataux de proximité.

Déclenchement
La volonté de limiter l'exposition des nouveaux nés aux perturbateurs endocriniens.

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

8/10

Remplace une pratique existante

Temps

Rédaction du marché et disponibilité du groupe de travail.

A considérer

Personnel (équipe projet, déploiement...)

Peu

Des compétences en interne

Compétences de la cellule achats.

A considérer

Des compétences externes (prestations externes)

Peu

Des équipements, du matériel

Fournis par l'éco-organise de la filière REP.

A considérer

Des financements (internes et externes)

Peu

Parties prenantes associées

- [] Direction
- [x] Administration
- [x] Services techniques
- [x] Professionnels
- [] Bénéficiaires
- [] Tutelles

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement

Signature de la charte développement durable de l'établissement sur la promotion de la santé environnementale.

Les impacts

Sur l'environnement : Impacts positifs

Offre en adéquation avec la prescription qui excède rarement 50ml et évite un gaspillage du lait de 20ml par nourette soit 300 litres de lait annuel.

Sur les professionnels : Pas d'impacts

Identique aux pratiques précédentes, la méthodologie de collecte pour le recyclage diffère légèrement (dissociation de la collerette avec la tétine du contenant en verre).

Sur les usagers : Impacts positifs

Moins de contact avec les perturbateurs endocriniens pour les nouveaux nés.

Sur l'organisation : Pas d'impacts

La filière de collecte et de recyclage des biberons en verre à usage unique, est à la charge du fournisseur.

Sur le médico-économique : Pas d'impacts

Isocoût.